SYNTHÈSE

Demandée par la commission PECH

Parlement européen

Coopération transfrontière en matière de gestion des pêches

Bonnes pratiques des eaux occidentales



Contexte

Les pêcheries des eaux occidentales abritent des stocks halieutiques transfrontaliers exploités par les flottes de différents États côtiers. La dimension transfrontalière de ces ressources impose aux administrations nationales, aux organismes scientifiques et aux secteurs de la pêche de se coordonner afin de garantir une exploitation durable. Au sein de l'Union européenne cette coopération est principalement encadrée par la politique commune de la pêche (PCP), qui établit des objectifs et des cadres réglementaires pour la gestion partagée, et la gestion opérationnelle des pêcheries individuelles repose souvent sur un ensemble d'instruments de l'Union, d'accords bilatéraux entre pays voisins et de processus consultatifs scientifiques.

Les récentes évolutions soulignent l'importance croissante de la gouvernance transfrontière des pêches pour faire face aux fluctuations des niveaux des stocks, à la variabilité environnementale et aux pressions du marché. Simultanément, les dispositifs de gestion des eaux occidentales ont évolué pour refléter le rôle croissant de la prise de décision fondée sur des données scientifiques, de la participation des parties renantes et des mécanismes de gestion adaptative dans la gouvernance des pêches.

Objectif de l'étude

L'étude a été commandée et publiée à l'appui de l'atelier de la commission PECH portant sur la 'Coopération transfrontière en matière de gestion des pêches: Bonnes pratiques dans les eaux occidentales, en mer Méditerranée et en mer Baltique' (15 juillet 2026). L'étude examine les mécanismes de coopération transfrontière utilisés pour la gestion des ressources halieutiques partagées dans les eaux occidentales. Elle se concentre délibérément sur deux cas représentatifs des bonnes pratiques en la matière: la **coopération entre le Portugal et l'Espagne pour la gestion de la sardine ibérique (*Sardina pilchardus*)** et la **coopération entre l'Espagne et la France pour la gestion de l'anchois du golfe de Gascogne (*Engraulis encrasicolus*).** L'étude explore l'évolution de la coopération transfrontière au fil du temps et évalue

Le présent document est la synthèse de l'étude «Coopération transfrontière en matière de gestion des pêches: Bonnes pratiques des eaux occidentales». L'étude complète, disponible en anglais, peut être téléchargée à l'adresse suivante: https://bit.ly/4xd1kmS.

Département thématique du développement régional, de l'agriculture et de la pêche
Direction générale de la cohésion, de l'agriculture et des politiques sociales (CASP)
Autrices: Cristina PITA, Xochitl ELIAS ILOSVAY, Priscila SILVA, Mónica MANDADO
(Institut de recherche marine – IIM-CSIC, Vigo, Espagne)
PE 776.013 – juin 2026

FR

l'interaction entre les avis scientifiques, la participation des parties prenantes et les instruments de gestion au sein du système de gouvernance à plusieurs niveaux. À travers ces deux études de cas, elle offre un aperçu du rôle de la coopération transfrontière pour rendre la pêche plus durable et orienter la gestion des ressources marines partagées dans les eaux européennes.

Principaux résultats

L'analyse identifie un **ensemble varié d'instruments visant à soutenir la coopération transfrontière en matière de pêche** dans les eaux occidentales, dont les plans de gestion pluriannuels de l'Union, les accords de pêche bilatéraux et les mécanismes de coordination opérationnelle. Ces dispositifs forment ensemble un système de gouvernance à plusieurs niveaux qui intègre les avis scientifiques, le processus décisionnel réglementaire et la participation du secteur de la pêche.

La sardine ibérique et l'anchois du golfe de Gascogne illustrent l'évolution de la gouvernance transfrontière des pêches. Pour ces deux espèces, les périodes de déclin ou d'effondrement des stocks ont suscité le renforcement de la coopération entre les États voisins et l'adoption de cadres de gestion plus solides.

Dans le cas de la **sardine ibérique**, la coopération transfrontière entre le Portugal et l'Espagne s'est progressivement développée par le biais d'accords bilatéraux, d'un suivi scientifique coordonné et de plans de gestion pluriannuels successifs. Ces derniers ont instauré des règles d'exploitation, des fermetures saisonnières et des mesures techniques visant à reconstituer le stock et à stabiliser les possibilités de pêche. La collaboration scientifique entre les instituts de recherche portugais et espagnols, conjuguée aux avis du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) et à la participation des parties prenantes, a joué un rôle majeur dans l'élaboration du cadre de gestion. L'obtention conjointe de la certification MSC (*Marine Stewardship Council*) par les flottes de senneurs espagnole et portugaise en 2025 met en lumière les progrès réalisés grâce à ce processus de gouvernance collaborative.

De même, la gestion de la **pêche de l'anchois du golfe de Gascogne** est passée d'un système de limites de captures de précaution à un cadre fondé sur des données scientifiques, où les limites de capture sont établies en fonction des estimations de la biomasse des stocks. Après l'effondrement des stocks de 2005 et le moratoire sur la pêche qui s'est ensuivi, un plan de gestion à long terme a été élaboré dans le cadre de la PCP. Celui-ci définit des règles d'exploitation destinées à maintenir la biomasse des stocks au-dessus des niveaux de précaution, tout en permettant une pêche durable. Des accords bilatéraux entre l'Espagne et la France, dont l'accord de Guetaria, complètent le cadre de gestion de l'Union en fixant des règles opérationnelles, telles que des saisons de pêche, des échanges de quotas et des mesures techniques.

Les **structures de gouvernance** qui encadrent la pêche de ces deux espèces témoignent de l'importance d'une coopération à plusieurs niveaux associant les institutions européennes, les administrations nationales, les organismes scientifiques et les organisations du secteur de la pêche. Les évaluations scientifiques menées dans le cadre du CIEM servent de base aux décisions de gestion, tandis que les conseils consultatifs et les comités de suivi nationaux facilitent la participation des parties prenantes. Les décisions réglementaires sur les limites de capture sont prises chaque année au niveau de l'Union et mises en œuvre au niveau national, et des accords bilatéraux assurent la coordination opérationnelle entre les États voisins.

Dans l'ensemble, les deux cas démontrent que la **coopération transfrontière peut contribuer à une gestion des pêches plus adaptative et plus efficace** lorsque les dispositifs institutionnels intègrent les avis scientifiques, la participation des parties prenantes et les mécanismes de mise en œuvre coordonnée. Ces expériences offrent de précieux enseignements pour la gestion d'autres pêcheries partagées dans les eaux européennes, en particulier face au changement environnemental et à l'évolution des cadres de gouvernance.

Recommandations stratégiques

L'étude formule un ensemble de recommandations stratégiques détaillées visant à renforcer la coopération transfrontière en matière de gestion des ressources halieutiques partagées. Elles sont plus amplement présentées dans le dernier chapitre du rapport. L'étude invite notamment à:

1. **Renforcer et à formaliser les mécanismes de coopération transfrontière** en intégrant ces accords dans la PCP et les processus de régionalisation, afin de garantir une gouvernance transfrontière cohérente, efficace et équilibrée.
2. **Améliorer la coordination de la collecte de données, du suivi et du partage de connaissances**, en particulier de données économiques et sociales, afin d'harmoniser les systèmes nationaux et ainsi de soutenir une gestion globale des pêches.
3. **Instaurer des plateformes permanentes de dialogue et d'échange d'informations** en élaborant des mécanismes de coordination transfrontière structurés et continus afin d'améliorer la communication, la transparence et l'harmonisation rapide des décisions de gestion.
4. **Favoriser l'implication des parties prenantes et les approches participatives** en veillant à un engagement inclusif et équilibré entre les pays et les secteurs, et en consolidant les conseils consultatifs ainsi que leur rôle dans le processus de régionalisation.
5. **Fournir un soutien financier ciblé et durable** en assurant des financements spécifiques pour la gouvernance transfrontière, la collaboration scientifique et la participation des parties prenantes, afin de garantir la continuité et l'efficacité des cadres de coopération.

Informations complémentaires

La présente synthèse est disponible dans les langues suivantes: allemand, anglais, espagnol, français, italien et polonais. L'étude complète, disponible en anglais, et les synthèses peuvent être téléchargées à l'adresse suivante: https://bit.ly/4xd1kmS.

Pour en savoir plus sur les travaux de recherche du département thématique pour la commission PECH: https://research4committees.blog/pech/

Follow @PolicyPECH

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur. Les opinions exprimées n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne doivent pas être considérées comme représentatives de la position officielle du Parlement européen. La réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence «Creative Commons Attribution 4.0 International» (CC BY 4.0) (https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/). Pour utiliser ou reproduire des contenus qui n'appartiennent pas à l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement aux titulaires des droits d'auteur. © Union européenne, 2026.
© Image figurant à la page 1: Diana Oliveira Feijó

Administrateur responsable: Irina POPESCU
Assistante éditoriale: Ginka TSONEVA
Contact: Poldep-cohesion@ep.europa.eu

Ce document est disponible en ligne à l'adresse suivante: www.europarl.europa.eu/supporting-analyses
CASP/PECH/2025-33